

Vous rencontrez des problèmes divers : baisse d'activité, problème de trésorerie à court terme, détérioration des relations avec votre banquier, problème d'assurance-crédit, chômage partiel... ?

Direct CCI est à votre écoute et vous informe des dispositions existantes, répond à vos questions et vous propose diverses orientations adaptées à votre cas :

- Un entretien individuel avec un conseiller,
- L'organisation d'un rendez-vous auprès du → **Centre d'Information et de Prévention des difficultés des entreprises (CIP)** de la CCI90,
- Le recours à OSEO (garantie de prêt),
- La mise en relation avec le médiateur du crédit et/ou la commission des chefs de services financiers ou de tout autre intervenant susceptibles d'apporter des réponses aux entreprises.
- ...

Dans une logique d'écoute, de sensibilisation, d'orientation

Direct CCI joue un rôle majeur dans la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Informations pratiques, outils et accès directs aux formulaires



- Pour faire le point et savoir où se situe votre entreprise : autodiagnostic rapide, informations pratiques et guides sur le site :

www.entrepriseprevention.com de l'**Ordre des experts comptables**.



- Les clés de la banque : informations pratiques pour les entreprises :

www.lesclesdelabanque.com



que vous vous posez :

www.planderelance.oseo.fr

- Réponses d'**OSEO** aux principales questions



- Pour renforcer la structure financière de votre entreprise :

www.appuiPME.fr, un outil de **recherche de fonds d'investissement**



- Pour

connaître toutes les **aides au développement économique de la Région Franche-Comté** (développement des compétences, investissement immobilier et matériel, investissement immatériel, financement, développement touristique), suivi le guide en ligne sur le site du Conseil Régional de Franche-Comté

www.franche-comte.fr



- L'Etat s'engage sur le remboursement anticipé de ses dettes : **pour passer à l'action**, rendez-vous sur le site www.impots.gouv.fr pour retrouver les fiches pratiques et accéder directement aux formulaires.



- Pour accéder directement aux formulaires relatifs au **chômage partiel**, consultez le site du ministère du travail www.travail-emploi-sante.gouv.fr



- Ce guide publié par la Médiation du crédit aux entreprises contient des conseils et des fiches pratiques destinés à



accompagner le chef d'entreprise dans la gestion quotidienne de son business et à le guider notamment dans la constitution de son dossier de demande de crédit auprès de sa banque :

www.mediateurducredit.fr



Le site Les-aides.fr apporte une description des

aides aux entreprises et explique l'usage et l'intérêt des dispositifs d'aide.

L'accès aux fiches d'aides est facilité grâce à un moteur de recherche interne au site.

Retrouvez toutes les aides en un clic sur www.les-aides.fr